

Covid-19 en Turquie

Les informations actualisées sont surlignées en jaune

Résumé :

Le nombre officiel de morts journaliers reste à un niveau contenu. Il est à 64 le 4/5. (la mortalité totale depuis le début de la pandémie a atteint 3461). Le nombre journalier de personnes contaminées par le Covid-19 reste à moins de 2000 cas (1614 le 4/5) pour un total cumulé de 127659 dont plus de la moitié 68166 est réputée guérie. Le nombre journalier de personnes guéries (5015) augmente. Il est désormais plus de 3 fois supérieur au nombre journalier de personnes contaminées.

Le Président a annoncé le 4/5 le début de la levée des mesures de restriction étalée sur les mois de mai, juin et juillet :

- les personnes âgées de plus de 65 ans qui étaient, avec ceux de moins de 20 ans, soumises à un confinement strict depuis la fin mars, pourront sortir de chez eux ce dimanche 10 mai, entre 11h et 15h ;

- la même mesure sera appliquée mercredi 13 mai pour les jeunes âgés de moins de 15 ans et le vendredi 15 mai pour ceux âgés entre 15 et 20 ans ;

- les interdictions d'entrées et de sorties des départements d'Antalya, Aydın, Erzurum, Hatay, Malatya, Mersin et Muğla ont été levées. Elles seront maintenues pour un délai encore de 15 jours dans les 24 autres départements concernés par cette mesure ;

- réouverture des centres commerciaux ainsi que des salons de coiffure et de beauté, à compter du 11 mai ;

- l'examen d'entrée au lycée aura lieu le 20 juin et l'examen d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur les 27 et 28 juin.

Contexte général

Situation sanitaire le 03/05 :

127659 personnes contaminées officiellement (+ 1614/la veille), 3461 morts (+64/veille), 1171113 tests effectués (+/veille), 44040 personnes guéries.

Mesures de restriction prises par les autorités :

- Le 29/4, la ministre de l'éducation nationale a annoncé la prolongation de la fermeture des établissements d'enseignement jusqu'au 31 mai.
- Le Président a annoncé le 27/4 qu'un nouveau couvre-feu (interdiction de sortir et fermeture des magasins) serait imposé pour 3 jours lors du prochain week-end, du 1 au 3 mai ainsi que lors des prochains week-end du ramadan.
- La quarantaine imposée dans 177 localités de 44 régions a été levée le 27/4.
- Le 20/4, le Président Erdoğan a annoncé que le prochain couvre-feu durerait 4 jours à partir du 23 avril, jour férié [Fête de la Souveraineté nationale et des enfants].
- Le 15/4, le ministre de l'intérieur a annoncé que 227 localités dans 58 régions étaient sous quarantaine et que dans 41 localités de 14 régions, la quarantaine était levée.
- Le 14/4, le projet de loi sur l'aménagement des peines a été adopté par le Parlement qui permet la libération de 75 000 à 90 000 détenus (sauf ceux mis en cause pour la tentative de coup d'Etat de juillet 2016).
- Potentiel report du recrutement des 53.000 mobilisés qui devaient effectuer leur service militaire obligatoire à partir du mois d'avril et report en parallèle de la démobilisation des soldats ayant débuté leur service militaire en novembre 2019 (et qui devaient rentrer chez eux en avril).
- Le 13/4, à la suite de la réunion du cabinet, le président Erdogan a fait savoir, lors d'une conférence de presse a déclaré que d'importants progrès ont été notés pour prendre l'épidémie de coronavirus sous contrôle. Il a annoncé que deux nouveaux hôpitaux à Istanbul d'une capacité de 100 lits à Hadimkoy et de 250 lits à Derince étaient en cours de construction et entreraient en service dans les semaines à venir. Le confinement total sera répété les prochains week-ends dans le cadre de la lutte contre l'épidémie.
- Le 11/4, le ministre de l'intérieur a présenté sa démission suite aux réactions relatives à l'annonce tardive du couvre-feu de la veille risquant de mettre à mal les effets du confinement volontaire préconisé jusqu'à présent. Le Président ne l'a pas acceptée.
- Le 10/4 à 22h, le ministre de l'intérieur a annoncé un couvre-feu de 48h à partir de minuit, ce qui a provoqué une sortie importante de la population pour aller faire ses courses.
- Le 3/4, le Président a annoncé la mise en vigueur à compter du 4 avril 2020 d'une interdiction des entrées et sorties dans 31 grandes villes de Turquie, sauf autorisation spéciale de la préfecture, d'une extension du couvre-feu aux jeunes nés après l'an 2000 (disposition assouplie par la suite pour les jeunes entre 18 et 20 ans qui exercent une activité professionnelle) et d'une obligation de porter des masques dans tous les espaces publics fermés. 5 masques seront envoyés chaque semaine gratuitement par la poste à ceux qui en feront la demande.
- Le 2/4, le Président a annoncé que l'hôpital municipal İkitelli d'Istanbul qui a une capacité de 2,682 lits ouvrirait le 20 avril et que la construction des autres hôpitaux en cours serait accélérée.
- Le 01/04 le PDG de Turkish Airlines a prolongé la suspension des vols internationaux du 17/4 au 1/5.
- Des avions militaires ont expédiés de l'aide d'urgence à l'Italie et à l'Espagne.
- Le 31/3 : 50 localités sont désormais sous quarantaine.

- Le 30 mars, le président turc a lancé une campagne de solidarité nationale pour aider ceux qui ont des difficultés financières. Il a annoncé qu'il faisait un don de sept mois de son salaire.

41 localités sont en quarantaine.

Il a également souligné que la Turquie ne rencontrait aucun problème concernant son approvisionnement alimentaire et qu'elle avait un excédent de production agricole.

- A partir du 30/3, à Istanbul, Ankara et İzmir, les taxis pratiquent la circulation alternée en fonction du dernier chiffre de leur plaque d'immatriculation, selon les jours pairs et impairs.

Extension du couvre-feu à 39 zones résidentielles dans 18 provinces de Turquie, notamment dans l'est, en Anatolie centrale (Çankırı) et dans la province orientale de Van, près de la frontière iranienne.

Les ferries sont arrêtés à Istanbul.

- Le 28/3 : couvre-feu imposé dans 12 villes et villages des deux provinces de Rize et Artvin en bordure de la Mer Noire. Les résidents ne peuvent quitter leur domicile, sauf en cas d'urgence jusqu'à nouvel ordre et toutes les entreprises non essentielles sont fermées jusqu'à nouvel ordre et l'entrée dans ces lieux est strictement contrôlée.
- A partir du 28/3 tous les vols internationaux sont suspendus sine die et les vols intérieurs sont limités à 14 villes, dont Ankara, Istanbul et Izmir, mais uniquement sur autorisation officielle. Les déplacements interurbains en bus sont également soumis à autorisation et à certificat médical.
- 32 000 nouveaux personnels de santé ont été nommés.
- Plus de 20 000 citoyens turcs retournant de la Oumra (pèlerinage musulman réalisé à la Mecque et à Médine en Arabie Saoudite) placés en quarantaine dans des hôpitaux et résidences étudiantes spécialement aménagés pour les isolements.
- 2800 Turcs rapatriés d'Europe ont été placés en quarantaine pour 14 jours.
- Les soldats de retour d'interventions extérieures doivent se conformer à la règle de quarantaine de 14 jours.
- Les secteurs public et privé passeront à un système de travail flexible avec un minimum de personnel.
- À partir du 27 mars 2020 à 23 h 59 (UTC + 3), tous les vols internationaux de Turkish Airlines, à l'exception des vols à New York, Washington, Hong Kong, Moscou et Addis-Abeba, sont suspendus jusqu'au 17 avril 2020. Turkish Airlines va réduire sa capacité de 85%.
- Le 25/3, le ministre turc de l'Éducation nationale a étendu la fermeture des établissements scolaires jusqu'au 30 avril.
- Le 24/3, le ministère de l'Intérieur a ordonné à toutes les épiceries du pays de ne fonctionner qu'entre 9 heures et 21 heures. Le nombre de clients dans chaque magasin devait être limité au dixième de sa capacité d'origine en fonction de sa superficie. Les véhicules de transport en commun intra-urbains ne peuvent se remplir qu'à 50% de leur capacité.
- Le 22/3, le ministère de l'intérieur a interdit les pique-niques et les barbecues ; Les fonctionnaires peuvent travailler à domicile alors qu'ils étaient auparavant en congé administratif. Horaires de travail flexibles adoptés

- Le 21/3, interdiction aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes souffrant de problèmes de santé chroniques de quitter leur domicile. Le ministère de l'Intérieur a ordonné la fermeture de tous les restaurants aux clients, à l'exception des livraisons et des plats à emporter.
- Le 20/3, la présidence turque a publié un décret reportant tous les événements scientifiques, culturels et artistiques à la fin du mois d'avril dans le but de freiner la propagation du virus
- Le 18/3 le Président a appelé les habitants de la Turquie à rester chez eux pour endiguer la propagation du virus.
- A compter du 18/3, la Turquie a interdit les exportations des produits désinfectants, notamment de l'alcool éthylique et des tissus relatifs à la matière premières des masques ;
- A compter du 16/3 : fermeture des bars, discothèques et boîtes de nuit, puis de tous les lieux de rassemblements type théâtres, cinémas, salles de sport et de mariage. La présidence des affaires religieuses a suspendu toutes les prières communes, y compris le vendredi, les mosquées restant cependant ouvertes pour les prières individuelles.
- Tous les fonctionnaires vulnérables (Handicapés, femmes enceintes, femmes avec bébé) sont en congé administratif pendant 12 jours à partir de lundi 16/3 ;
- à partir du 16 mars, la fermeture des établissements scolaires pendant deux semaines suivie des congés scolaires (2 semaines) ;
- à partir du 16 mars, fermeture des universités pour une durée de trois semaines ;
- la tenue sans public des événements sportifs jusqu'à la fin avril ;
- Le report des foires et expositions ;

Organisation mise en place au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie

- Le 20/4, le Président a inauguré la première phase du nouvel hôpital d'Ikitelli à Istanbul avec une capacité de 2682 lits.
- Le 7/4, la ministre de la famille, du travail et des affaires sociales a annoncé des mesures pour les sans-abri : les autorités localiseront les sans-abri et veilleront à ce qu'ils soient placés dans les maisons d'accueil des institutions publiques ou à défaut dans des hôtels ou des auberges, jusqu'à ce que les risques de la pandémie diminuent.
- Le 23/3 le ministre de la santé a annoncé que la Turquie commencerait bientôt la production en série de ventilateurs et augmenterait le nombre de personnel de santé dans les hôpitaux à travers le pays.
- Nomination de 32 000 nouveaux personnels de santé.
- Le ministre de la santé a également déclaré que la Turquie avait commandé à la Chine des médicaments qui se sont révélés prometteurs dans le traitement du coronavirus et que le personnel de santé a commencé à en administrer aux patients admis dans les unités de soins intensifs.

- La Turquie a reçu le 23/3 le premier lot (50 000) de nouveaux tests rapides de coronavirus qui peuvent identifier la maladie COVID-19 en 15 minutes. Le stock a été transféré à l'hôpital Bakırköy Dr. Sadi Konuk, centre de recherche et de formation. Le ministère de la Santé a déclaré que les tests seront distribués dans les 81 provinces turques. Le reste des 2 millions de kits commandés par la Turquie arriveront dans le pays dans les prochaines semaines (300 000 annoncés pour jeudi).
- Développement en cours en Turquie d'un test rapide plus performant.
- A partir du 23/3, organisation de cours en ligne pour les étudiants.

Restrictions aux frontières

Pour les personnes :

- À partir du 27 mars 2020 à 23 h 59 (UTC + 3), tous les vols internationaux de Turkish Airlines, à l'exception des vols à New York, Washington, Hong Kong, Moscou et Addis-Abeba, seront suspendus jusqu'au 17 avril 2020 (suspension reconduite jusqu'au 28 mai). Turkish Airlines va réduire sa capacité de 85%.
- Le 16 mars extension des suspensions de vol à 6 autres pays dont le Royaume-Uni et l'Arabie Saoudite ;
- par décision conjointe des Gouvernements turc et géorgien : fermeture du point frontière de Sarpi entre la Turquie et la Géorgie à compter du 15/3 (pas de restriction sur le transport de marchandises);
- à compter du 14 mars, 8h (heure locale), suspension de vols en et à destination de la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suède, les Pays-Bas, la Belgique, en plus de la Chine continentale et les régions administratives spéciales (Hong-Kong et Macao), Taiwan et la Corée du Sud et l'Italie dont la suspension était antérieure ; les accès terrestres sont également suspendus pour tous les citoyens des pays concernés et pour toutes les personnes ayant séjourné dans les 14 derniers jours dans ces pays ; des mesures de détection des symptômes sont mises en œuvre à l'arrivée sur le territoire (aéroports, ports, frontières terrestres) ; depuis le 18 mars, les points frontières avec la Bulgarie et la Grèce sont également fermés, mais les transports routiers peuvent continuer à franchir les frontières, bien que fortement ralentis ;
- une période de confinement à domicile de 14 jours pour tout voyageur arrivant sur le territoire turc ;
- l'interdiction du transit et du séjour sur le territoire turc pour les passagers ayant séjourné en Chine, en Iran, en Irak, en Italie et en Corée du Sud dans les 14 jours précédant leur voyage. Cette mesure ne s'applique pas aux ressortissants turcs, ni aux étrangers résidant en Turquie ;
- l'interdiction du transit et du séjour sur le territoire turc pour les passagers ayant séjourné en Chine, en Iran, en Irak, en Italie et en Corée du Sud dans les 14 jours précédant leur voyage. Cette mesure ne s'applique pas aux ressortissants turcs, ni aux étrangers résidant en Turquie.

Pour les transports terrestres

A partir du 28/4, assouplissement des restrictions appliquées aux chauffeurs de poids-lourd, afin de faciliter l'acheminement des exportations et de fluidifier la chaîne d'approvisionnement :

- ✓ Les conducteurs turcs qui ne présentent pas de symptômes de Covid-19 pourront désormais se voir délivrer une autorisation de sortie du territoire pour se rendre à l'étranger avant l'expiration de la période de quarantaine, à l'exception de l'Irak et de l'Iran.
- ✓ Les chauffeurs étrangers qui ne présentent aucun symptôme seront autorisés à entrer en Turquie pour 72h maximum afin de décharger leur cargaison, sans mise en quarantaine de 14 jours.
- ✓ En cas de symptômes, les chauffeurs étrangers se verront cependant refuser l'entrée en Turquie, tandis que les chauffeurs turcs seront mis en quarantaine ou sous traitement.
- ✓ Enfin, une priorité sera accordée aux véhicules transportant des médicaments, des fournitures médicales et des denrées alimentaires ou représentant une « urgence » pour la Turquie.

La chaîne logistique entre la France et la Turquie fonctionne. S'agissant du transport routier, le problème que les logisticiens ont eu à régler est celui des passages de frontière:

À partir du 17/03, l'entrée des conducteurs et des passagers qui ont la nationalité de l'Autriche, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Espagne, de la France, de la Norvège, du Danemark, de la Suède, de l'Italie, de la Chine, de l'Iran, de l'Irak, de la Corée du Sud, du Japon, de Singapour, de Hong Kong, Thaïlande, Emirats Arabes Unis, Arabie Saoudite est strictement interdite, étendue ensuite au Liban, à la Jordanie, au Kazakhstan, la république turque de Chypre du Nord, l'Égypte, le Cameroun, l'Ouzbékistan, Oman, la Slovaquie, le Canada, la Serbie, la Hongrie, l'Algérie, le Monténégro, la Colombie, le Népal, la Moldavie, la Lettonie, le Koweït, le Bangladesh, l'Équateur, l'Inde, Taïwan, le Pérou, le Royaume-Uni, l'Irlande, la République dominicaine, la Mongolie, le Maroc, la Lettonie, le Tchad et le Kosovo.

De plus, toutes les personnes qui ont séjourné dans les pays indiqués ci-dessus au cours des 14 derniers jours ne peuvent pas non plus franchir les frontières turques.

Les logisticiens changent donc de tracteurs à chaque passage de la frontière ou il peut y avoir des restrictions.

Les logisticiens privilégient dès lors le Roro direct de Sète vers la Turquie. Un seul passage à la frontière en arrivant en Turquie.

[Synthèse Postes frontières :](#)

➤ Frontières terrestres

Les frontières **Turquie - Grèce** sont fermées pour tous les passagers. Le transport des marchandises est toujours autorisé mais avec restrictions sur la nationalité du conducteur. (Voir ci-dessus)

Les frontières **Turquie - Bulgarie** sont fermées pour tous les passagers. Le transport des marchandises n'est autorisé que dans une zone tampon par l'échange de remorques.

La frontière entre la **Turquie et la Géorgie** est ouverte à l'exception du point frontière de Sarpi à compter du 15/3, mais le transport des marchandises reste autorisé. Congestion intensive signalée.

La frontière entre la **Turquie et l'Iran** est fermée, mais le transport des marchandises est autorisé via des échanges de remorques dans une zone tampon.

La frontière **Turquie - Irak** est fermée mais le transport des marchandises est autorisé via des échanges de remorques ou le transbordement de marchandises dans la zone tampon.

- Ports principaux : ouverts
- Terminaux ferroviaires principaux : ouverts

- contrôles spécifiques à la frontière :
 - ✓ **contrôle sanitaire** obligatoire aux frontières.
 - ✓ **14 jours de quarantaine** s'appliquent aux passagers turcs en provenance de l'étranger.

Circulation des marchandises (import export) : logistique

- ✓ En termes d'approvisionnements, on commence à voir des difficultés pour les approvisionnements en matière premières liées aux importations : retard dans les livraisons et passages aux frontières plus difficiles du fait de mesures de quarantaines.
- ✓ Les exportations sont problématiques dans le secteur des semences et des produits laitiers du fait de la difficulté à trouver des transporteurs qui acceptent ou qui peuvent livrer soit en Ukraine et Russie, soit dans les pays du golfe.

Mesures de soutien à l'économie :

- Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire
- le ministère de l'Agriculture et de la Forêt a le projet « d'attribuer gratuitement aux agriculteurs les terrains vides et propices pour l'agriculture pour cultiver des fruits et légumes d'été.
- Le 7/4 : les exportations de citrons deviennent soumises à autorisations par le ministère du commerce.
- Le 5/4 Publication d'une circulaire sur l'emploi saisonnier dans le secteur agricole qui codifie les conditions de circulation et d'hébergement des saisonniers
- Report pour 3 mois du montant des baux ruraux dû aux bailleurs publics

- Le 27/3, le ministre des finances Albayrak a annoncé que l'entreprise publique coopérative de betterave à sucre TURKSEKER effectuera des paiements de 250 M TRY auprès de ses 40 000 membres avant le 3 avril, alors que ces paiements aurait dû être effectués d'ici le mois de juin.
- Le 26/3, le ministre turc de l'agriculture vient cependant d'annoncer que le paiement des aides d'un montant de 1,881 md TRY au secteur agricole (aides au gasoil, au cheptel, aux céréales, aux protéagineux, prise en charge des mesures santé animale) serait payé à partir du 27 mars 2020 afin d'aider les agriculteurs et les éleveurs.

Une commission spéciale Covid-19 a été créée au sein du Ministère de l'agriculture. Elle est composée de 9 personnes dont le DG Alimentation et du Contrôle (Harun Seçkin), de son adjoint (Veli Gülyaz) et de 7 académiciens (2 médecins, 2 vétérinaires, 3 agronomes).

- Le 16/3, déclarations du ministre turc de l'agriculture :
 - La Turquie n'aura pas problème dans la production, le stock ou la chaîne d'approvisionnement des produits alimentaires de base. En effet, les stocks de l'Office turc des céréales (TMO) contiennent suffisamment de produits pour répondre aux besoins des éleveurs, des producteurs, des industriels et des consommateurs.
 - TMO continuera à vendre en gros des céréales et des légumineuses jusqu'à la fin de la saison, ainsi que des denrées de base comme le riz, les pois chiches et les lentilles.
 - En outre, dans environ 150 points de vente, TMO vendra également ces denrées alimentaires au détail pour garantir que le public puisse les acheter à des prix abordables. Le comité de politique de budgétaire de la Banque centrale s'est réuni préventivement le 17 mars et a annoncé une baisse de 100 points du taux de base.

➤ [Mesures concernant le secteur de la pêche](#)

Campagne de promotion pour réduire le prix au kilo de moitié sur différentes espèces (bar, saumon, truite).

Le secteur est impacté par la crise du fait des difficultés générales liées aux exportations de produits de la pêche et de l'aquaculture (En 2019, les exportations du secteur se sont élevées à 1Md\$).

Autres

Remontée de la situation pour certaines entreprises françaises du secteur agricole et agroalimentaire :

- Les ventes au secteur Horeca et hôtellerie sont complètement stoppées du fait de la fermeture des bars, discothèques, et de la plupart des hôtels. Par contre, les ventes pour la consommation individuelle continuent de progresser fortement aussi bien auprès des petits distributeurs que des réseaux. C'est le cas tant pour les produits laitiers que pour les ventes de vins et spiritueux. Ceci est lié notamment aux achats de précautions suite aux annonces de restrictions des déplacements annoncées par les pouvoirs publics depuis le début du mois de mars. Cependant, depuis le week-end dernier, la hausse pour les achats de précaution se ralentit, mais sans ralentissement par rapport au niveau des ventes normales à ce stade.

Les distributeurs de semences ont complètement stoppé leurs achats du fait de l'absence de demande. Cependant, plus de 90% des ventes de la saison 2019/2020 avaient déjà été réalisées. Le secteur des vins et spiritueux espère que leurs produits ne seront pas interdits de vente dans l'hypothèse où l'ouverture des magasins serait réduite à la vente des produits de nécessité.

- En termes d'approvisionnements, on commence à voir des difficultés pour les approvisionnements en matière premières liées aux importations : retard dans les livraisons et passages aux frontières plus difficiles du fait de mesures de quarantaines. Ceci est cependant compensé par les volumes de stocks existants qui permettent de continuer la production ou la vente. La gamme de produits fabriqués est plus réduite et d'autres fournisseurs de matières premières sont sollicités avec une réflexion pour substituer à ces importations le recours à des matières premières locales.
En outre, les semenciers anticipent des difficultés à importer pour la saison (2020/2021) du fait tant des délais plus longs d'importation que de la nécessité ensuite de réaliser les quarantaines phytosanitaires pour les nouvelles variétés.
- Les exportations sont problématiques dans le secteur des semences et des produits laitiers du fait de la difficulté à trouver des transporteurs qui acceptent ou qui peuvent livrer soit en Ukraine et Russie soit dans les pays du golfe.
- La baisse supplémentaire de la livre turque (-9% depuis mi-février 2020) préoccupe les entreprises dont une partie significative de l'activité est liée à l'export.